



14ème législature

Question N° : 102407	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > décorations, insignes et emblèmes	Tête d'analyse > Légion d'honneur	Analyse > corporation minière. attribution.
Question publiée au JO le : 07/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur la possibilité de remettre la Légion d'honneur à la corporation minière. Considérant qu'il est de la responsabilité du Gouvernement d'identifier les futurs décorés en s'appuyant sur le corps social, il propose la nomination à cet ordre de la corporation minière qui a payé un lourd tribut lors de la grève patriotique de mai-juin 1941 ou dans divers actes de résistance sur l'ensemble des bassins. Cela permettrait d'honorer comme il se doit cette résistance active qui a été durement réprimée par des massacres, des fusillés, des déportés et des emprisonnés et qui s'est également traduite par le sacrifice des corps pour gagner la bataille du charbon et ainsi assurer rapidement la renaissance de l'industrie française. Répondre à cette revendication serait un moyen de poursuivre le travail de reconnaissance de la Nation entamé par Mme Christiane Taubira avec la loi de finances pour 2015. Il rappelle également que si la Légion d'honneur est censée être attribuée à « tout citoyen français » selon certaines conditions, des institutions, des établissements d'enseignement supérieur, des associations comme la Croix-Rouge et même des entreprises comme la SNCF ont déjà reçu la Légion d'honneur par le passé. Il souhaiterait connaître son avis sur ce sujet.